



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pechiney

Question orale n° 90

## Texte de la question

M. Pierre Mazeaud appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, agès de manganèse est devenue catastrophique, à tel point que le marché ne peut plus être desservi, actuellement, que par des industriels bénéficiant de liens privilégiés avec des producteurs de minerais. Pourtant, les ateliers de production de l'usine du Giffre sont uniques en France et permettent de fabriquer des produits de haute pureté, souvent stratégiques pour notre industrie lourde. Le maintien de l'activité de cette usine - qui emploie plus de 260 personnes, fait travailler près de 650 fournisseurs Rhône-alpins et assure plus de 200 000 tonnes de fret routier par an - est donc une nécessité dans une région sévèrement touchée par la crise. Des solutions semblent exister, soit par le développement de nouvelles activités, soit par la reprise, par un important opérateur minier, des activités de l'usine du Giffre. Des négociations avec le groupe Comilog seraient, à cet égard, d'ores et déjà engagées. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de cette installation industrielle et entend lui rappeler que, si l'Europe se doit d'aider les pays en difficulté - et notamment les Pays de l'Est -, cette aide ne doit pas s'effectuer au détriment de notre propre économie et aggraver la situation de l'emploi à une époque où le Premier ministre s'efforce de redresser notre pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mazeaud Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 90

**Rubrique :** Métaux

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juin 1993, page 1003

**Réponse publiée le :** 4 juin 1993, page 1068

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 1993